

COMMUNE DE BASSURELS

Nombre de membres en exercice : 7

Présents : 5

Votants : 6

Procès-verbal de la séance du 06 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois et le six janvier l'assemblée, régulièrement convoquée le 20 décembre 2022, s'est réunie sous la présidence de Madame Josette GAILLAC.

Sont présents : Josette GAILLAC, Alain BARBUSSE, Guy BAUDOIN, Céline CUKIER, Christiane GEMINARD

Représentés : Jean-Louis CABANNES par Alain BARBUSSE

Excusés :

Absents : Jérôme GALTIER

Secrétaire de séance : Céline CUKIER

Ordre du jour :

- Adoption du Procès-verbal du Conseil municipal du 14 octobre 2022
- Délibération désignation du correspondant incendie et secours
- Délibération désignation secrétaire de mairie comme porteur d'une clé RGS** pour les transmissions dématérialisées et convention
- Devis achat panneaux extinction éclairage public et captage des Douches
- Débroussaillage captage Marquairès
- Remplacement des volets de 2 logements communaux
- Délibérations demandes de subventions pour la rénovation énergétique des logements communaux
- Délibération demande de subventions au titre de la DETR 2023
- Projet Système d'Information Géographique (SIG)
- Projet station d'épuration des Salides
- Questions diverses

1) Adoption du Procès-verbal du Conseil municipal du 14 octobre 2022

Lecture est faite du Procès-verbal. Adopté à l'unanimité.

2) Délibération Désignation du correspondant incendie et secours de la commune de Bassurels - DE_2023_001

Vu la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels et notamment son article 13 ;

Vu l'article D 731-14 du code de la sécurité intérieure inséré par le décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 ;

Considérant qu'il n'y a pas dans la commune d'adjoint au Maire ou de conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile ;

Considérant qu'il appartient au Maire de désigner un correspondant incendie et secours parmi les adjoints ou les conseillers municipaux ;

Considérant que la désignation devait se faire avant le 1er novembre 2022 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **DESIGNE** Monsieur Alain BARBUSSE, 1er Adjoint, correspondant incendie et secours.

- **PRECISE** que dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du Conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du Maire :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- concourir à la mise en oeuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- concourir à la mise en oeuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Il informera périodiquement le Conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

3) Délibération Désignation de la secrétaire de mairie comme porteur d'une clé RGS pour les transmissions dématérialisées et convention - DE_2023_002

Vu la délibération n°DE_2020_009 du 27 janvier 2020 ayant pour objet "Désignation secrétaire de mairie comme porteur d'une clé RGS 2 pour les transmissions dématérialisées et convention" ;

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la clé RGS actuelle de Madame Sonia GONDRY arrive à expiration en février 2023 ;

Madame le Maire propose de continuer à fournir à Madame Sonia GONDRY, secrétaire de mairie, une clé RGS** pour les transmissions dématérialisées (ACTES, A.B., PES-V2, ...) ;

Considérant que Madame Sonia GONDRY exerce les fonctions de secrétaire pour trois collectivités, à savoir :

- la commune de Rousses,
- la commune de Bassurels,
- le SIVU de la Can de l'Hospitalet.

Il est proposé de mutualiser l'achat de la clé RGS** de Madame Sonia GONDRY afin qu'elle puisse l'utiliser dans chacune des collectivités où elle exerce.

Cette clé d'un coût de 180 € TTC avec une durée de validité de 3 ans serait payée par la commune de Rousses, puis le prix d'achat serait partagé entre les 3 collectivités à part égale. La commune de Rousses refacturerait aux 2 autres collectivités le montant de leur participation respective.

Il est proposé de signer une convention pour l'usage d'un certificat RGS** entre les parties concernées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de fournir à Madame Sonia GONDRY, secrétaire de mairie, une clé RGS** pour les transmissions dématérialisées de la commune de Bassurels.
- **DECIDE** de mutualiser l'achat de cette clé RGS** entre la commune de Rousses, la commune de Bassurels et le SIVU de la Can de l'Hospitalet en passant une convention pour l'usage d'un certificat RGS**, projet en annexe.
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire pour signer tout document utile et payer le montant de la participation qui sera demandée par la commune de Rousses pour l'achat de la clé RGS**.

4) Devis achat panneaux extinction éclairage public et captage des Douches

Madame le Maire présente le devis demandé pour l'achat de panneaux.

Celui du captage des Douches avec les mentions obligatoires (nom de la commune, nom du captage, numéro de l'arrêté préfectoral, propriété privé - défense d'entrer). Il sera fixé sur la porte d'accès.

Panneaux pour l'extinction de l'éclairage public au nombre de 3 (2 pour les Salides, 1 pour Bassurels et Cripsoules). Présentation de la maquette proposée sans affichage des horaires.

5) Débroussaillage captage Marquairès

Madame le Maire informe le Conseil que le défrichage du trajet pour rejoindre la source du Marquairès sera fait à la fin de l'hiver par un auto-entrepreneur de Rousses qui nous a fait un devis de 1 000.00 € TTC soit 4 heures à 250.00 €.

Défrichage de 300 mètres de long sur 2 mètres de large et 400 m² au niveau du captage.

Le tarif sera adapté en fonction du temps passé en plus ou en moins.

Pour les travaux de maçonnerie sur un bâtiment du Marquairès, l'entreprise Libourel interviendra la deuxième quinzaine de janvier.

Il va nous faire un devis bâtiment par bâtiment pour la révision des toitures.

6) Remplacement des volets de 2 logements communaux

Madame le Maire informe le Conseil qu'un devis a été demandé à la SARL Menuiseries Causses Cévennes pour la fourniture et pose de volets sur les 2 logements de l'ancienne école pour un montant de 5 184.00 € TTC, à savoir :

- Logement terrasse : volets de la porte d'entrée et des deux fenêtres de part et d'autre de cette dernière en rez-de-chaussée,

- Logement cour : volets de la porte d'entrée et de la porte donnant sur la terrasse.
Les anciennes quincailleries seront récupérées. La peinture n'est pas comprise.
Le chantier pourrait se faire vers septembre 2023.

7) Délibérations demandes de subventions pour la rénovation énergétique des logements communaux

Dans le cadre des Contrats Territoriaux 2022-2025 on avait porté la rénovation énergétique des trois logements communaux sur 3 ans (2023, 2024, 2025). Ces travaux peuvent être subventionnés par le FRAT (Fonds de Réserves d'Appui aux Territoires).

Ces fonds du département ont pour but d'accompagner les projets d'investissement inférieurs à 50 000.00 € HT dont la mise en oeuvre est prévue dans l'année.

Le département a donc décidé de lancer la campagne de dépôt des demandes de subventions au titre du FRAT pour 2023 et ce jusqu'au 18 janvier.

On doit prendre une délibération pour demander la subvention, renseigner un formulaire en ligne, et fournir les pièces demandées.

Lozère Energie avait réalisé un diagnostic énergétique et avait estimé les travaux à environ 30 000.00 € HT par logement.

Pour cette année, nous allons déposer le dossier pour le logement n°1 ancienne école.

Madame le Maire propose de déposer un autre dossier au titre du FRAT 2023 pour l'aide à l'archivage de la commune par le CDG 48.

Délibération Demande de subventions au titre du FRAT 2023 auprès du Département de la Lozère - DE_2023_003

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que nous avons signé les Contrats Territoriaux 2022-2025 avec le Département de la Lozère.

Nous avons proposé dans les projets d'investissements la rénovation énergétique des trois logements communaux, à raison d'un par an.

Ces travaux peuvent être subventionnés par le FRAT (Fonds de Réserve d'Appui aux Territoires). Ce fonds a pour but d'accompagner des projets d'investissement inférieur à 50 000 € HT dont la mise en oeuvre est prévue dans l'année.

Madame le Maire propose de déposer une demande de subvention pour le FRAT 2023 pour les dossiers suivants :

- 1) Rénovation énergétique d'un logement communal (n°1 ancienne école),
- 2) Aide à l'archivage de la commune par le CDG48.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une subvention auprès du Département de la Lozère au titre du **FRAT 2023** pour le financement des projets suivants :

- Rénovation énergétique d'un logement communal (n°1 ancienne école),
- Aide à l'archivage de la commune par le CDG48.

- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire pour signer tout document nécessaire et déposer la demande de subventions.

8) Délibération demande de subventions au titre de la DETR 2023

Madame le Maire propose de déposer des demandes de subventions au titre de la DETR 2023 auprès de l'Etat pour les projets suivants :

- Rénovation énergétique des trois logements communaux,
- Achat d'un véhicule utilitaire pour la commune.

Délibération Rénovation énergétique de trois logements communaux - Demande de subventions DETR 2023 - DE_2023_004

Madame le Maire rappelle que la commune de Bassurels a pour projet la rénovation énergétique des trois logements communaux.

En 2021, nous avons demandé un diagnostic énergétique de ces trois logements à Lozère Energie.

La rénovation énergétique concernerait les points suivants pour chaque logement :

- Remplacement des menuiseries extérieures,
- Pose d'une pompe à chaleur,
- Pose de radiateurs basses températures,
- Mise en place d'un système de ventilation simple flux hygroréglable.

Le diagnostic énergétique réalisé par Lozère Energie fait apparaître un gain énergétique avant et après travaux de 32.4 % EP.

Dans le cadre des Contrats Territoriaux 2022-2025 avec le Département de la Lozère, il a été décidé de présenter le projet de rénovation énergétique des trois logements communaux, à raison d'un par an, dans le cadre du FRAT (Fonds de Réserve d'Appui aux Territoires).

Nous demandons une subvention au titre du FRAT 2023 pour le premier logement (n°1 ancienne école) pour un taux de subvention de 30 %.

Nous déposerons successivement une subvention au titre du FRAT 2024 pour le deuxième logement et au titre du FRAT 2025 pour le troisième logement, pour un taux de subvention de 30 %.

Afin de mettre ces travaux en oeuvre, la commune de Bassurels souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de l'Etat au titre de la **DETR 2023** pour la rénovation énergétique des trois logements communaux au **taux de 50 %** afin d'atteindre un taux de subvention global de 80 %. La commune financera les 20 % restant en fonds propres.

L'ensemble des travaux pour la rénovation énergétique des trois logements sont estimés à **48 550.95 € HT**, répartis comme suit :

- Devis pour le remplacement des menuiseries extérieures des trois logements pour un montant de 14 072.95 € HT.
- Devis pour la ventilation et le chauffage des trois logements pour un montant de 34 478.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **ADOpte** l'opération de rénovation énergétique des trois logements communaux et les modalités de financement.
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel.
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Délibération Achat d'un véhicule utilitaire pour la commune - Demande de subventions DETR 2023 - DE_2023_005

Madame le Maire propose au Conseil municipal de faire l'acquisition d'un véhicule utilitaire pour la commune afin que l'agent technique n'ait plus à utiliser son véhicule personnel. Venant de faire l'acquisition d'une mini-pelle et de sa remorque ce véhicule permettra à notre agent technique de transporter la remorque avec sa mini-pelle dessus sur les lieux où elle devra travailler.

Afin de mettre cette opération en oeuvre, la commune de Bassurels souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de l'Etat au titre de la **DETR 2023** pour l'achat d'un véhicule utilitaire pour la commune au **taux de 60 %**. La commune financera les 40 % restant en fonds propres.

L'achat d'un véhicule utilitaire neuf avec benne basculante est estimé à **38 372.83 € HT**.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **ADOpte** l'opération d'achat d'un véhicule utilitaire pour la commune et les modalités de financement.
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel.
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

9) Projet Système d'Information Géographique (SIG)

Dans l'optique du transfert des compétences eau et assainissement, chaque commune va faire réaliser le relevé de tous les réseaux.

Nous avons demandé au SDEE de la Lozère de nous faire un devis, nos réseaux ne sont pas très importants donc on espère que ce ne sera pas trop cher.

10) Projet station d'épuration des Salides

Il serait projeté de refaire la station elle-même et les réseaux, comme on a fait sur Bassurels.

Madame le Maire a demandé au Cabinet Gaxieu de nous faire un devis.

Le cabinet nous a demandé de lui fournir des documents pour travailler :

- zonage,
- devis de Lozère Ingénierie,
- plans des réseaux (on ne les a pas).

Il viendra sur place voir ce que l'on souhaite exactement le 12 janvier 2023 à 14 heures.

11) Travaux de voirie pour 2023

Dans le cadre des Contrats Territoriaux, cette année il serait bien de prévoir la réfection de la voirie communale n°1 entre le pont de Droyen et la limite avec le Gard.

Un devis va être demandé à Lozère Ingénierie.

12) Questions diverses

a) Enquête publique pour le PLUI : le commissaire enquêteur tiendra une permanence à la mairie de Bassurels le lundi 9 janvier après-midi.

b) Travaux à venir :

- Adressage complet de la commune : dénomination de l'ensemble des voies et numérotation de tous les locaux situés sur ces voies. La population va être mise à contribution pour nous donner des idées de nom de rues.

- Autres projets : difficultés pour avoir les entreprises.

- Restauration du cadastre Napoléonien : travaux faits par l'entreprise de reliure.

- Programme de transformation numérique avec le CDG48 : missions réalisées et subventions perçues.

- Projet construction mairie et salle : nous sommes toujours en attente du rapport du géotechnicien.

c) Relaxe Communauté de communes

d) Repas : il est décidé de remplacer le repas par un bon cadeaux accordé aux personnes éligibles. Montant porté à 50 euros par personne en raison de la situation inflationniste.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h00.